

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique le renseignement suivant: les données de 1972 ne sont pas encore disponibles.

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS—LES PRÊTS POUR L'ACHAT DE MAISONS

Question n° 959—**M. McKinnon:**

Combien d'argent a-t-on avancé aux anciens combattants au cours de chacune des dix dernières années pour l'achat de maisons en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, a) en tout, b) dans les régions rurales et c) dans les régions urbaines pour les anciens combattants invalides?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): a) 1962-1963, \$25,599,191.90; 1963-1964, \$29,160,731.25; 1964-1965, \$24,783,029.57; 1965-1966, \$30,945,406.48; 1966-1967, \$52,707,883.71; 1967-1968, \$72,862,485.94; 1968-1969, \$55,486,534.64; 1969-1970, \$70,534,307.82; 1970-1971, \$44,520,497.57; 1971-1972, \$41,654,388.26; 1972-1973, (jusqu'au 31 décembre 1972) \$32,981,493.19. b) et c) Le ministère ne tient de dossiers séparés ni par zones rurales et urbaines, ni par anciens combattants atteints ou non d'invalidité. Par conséquent, il est impossible de fournir de telles données.

L'EFFECTIF FÉDÉRAL

Question n° 979—**M. Reynolds:**

1. Combien de personnes étaient au service de l'État en 1942, 1952, 1962 et 1972?
2. Combien a coûté l'administration de l'État en 1942, 1952, 1962 et 1972?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: Nombre total des employés du gouvernement du Canada au 31 mars et dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars

	1. Nombre total d'employés ⁽¹⁾	2. Dépenses (en milliers de dollars)
1972	273,537	14,840,865
1962	205,553	5,729,624
1952	131,646	3,980,909
1942	83,781	1,855,066

⁽¹⁾ Des ministères et organismes fédéraux et des corporations de département.

L'INSTITUT INDIEN INTERAMÉRICAIN

Question n° 984—**M. Oberle:**

1. Le gouvernement a-t-il été invité à se joindre à l'Institut indien interaméricain et, dans l'affirmative, a) par qui, b) à quelle date?
2. Si une telle invitation a été lancée, quelle suite y a-t-on donné?
3. Des fonctionnaires du gouvernement du Canada, de ses organismes ou des sociétés d'État ont-ils jamais assisté à des réunions ou à des séances d'étude patronnées par cet Institut depuis six ans, et dans l'affirmative, a) qui étaient-ils, b) quand et où ces conféren-

Questions au Feuilleton

ces ont-elles eu lieu, c) quel a été le montant total des frais acquittés par le Canada pour leur participation, y compris (i) le transport par avion (ii) les repas (iii) les hôtels (iv) les traitements durant leur absence?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui. a) M. Demetrio Sodi Morales Secrétaire général de l'Institut; b) le 24 novembre 1972.

2. Le gouvernement du Canada étudie actuellement la question.

3. Le Canada a envoyé une délégation d'observateurs à la VII^e conférence de l'Institut indien interaméricain. a) M. W. McKim, Directeur, Direction de l'orientation, de la planification et des communications Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. A. R. Gill, Chef, Division de l'orientation et de l'évaluation des programmes, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; b) Du 7 au 11 août 1972 à Brasilia au Brésil. c) (i) \$1,634; (ii) \$236.50; (iii) \$429.19; (iv) \$1,200.

GRC—LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES DÉPUTÉS

Question n° 992—**M. Cossitt:**

Un employé ou un membre du gouvernement ou toute personne agissant en son nom, ont-ils déjà demandé des renseignements de quelque nature que ce soit à la Gendarmerie royale concernant des personnes qui ont été députés à la Chambre des communes ou sénateurs depuis le 20 avril 1968 et, dans l'affirmative, combien de fois ces demandes se sont-elles répétées?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Il serait extrêmement difficile, sinon impossible, de déterminer le nombre de demandes de renseignements, de quelque nature que ce soit, présentées à la GRC par des fonctionnaires, par des membres du gouvernement ou par toute autre personne agissant au nom du gouvernement au sujet de personnes qui ont été députés ou sénateurs depuis le 20 avril 1968. C'est une coutume établie, pour les dossiers de la police, de ne pas classer les demandes, quelles qu'elles soient, d'après l'occupation des personnes. Il est donc pratiquement impossible d'extraire des données selon le genre d'emploi ou d'occupation des personnes.

L'AFFECTATION DE L'HONORABLE LUCIEN CARDIN, C.P.

Question n° 1012—**M. Coates:**

L'honorable Lucien Cardin, C.P., est-il employé par le gouvernement et, dans l'affirmative, a) à quel titre, b) depuis quelle date, c) quel traitement reçoit-il?

Le très hon. Pierre E. Trudeau (premier ministre): L'honorable Lucien Cardin, C.P., est employé par le gouvernement. Les autres renseignements demandés sont les suivants: a) il est actuellement vice-président de la Commission de révision de l'impôt; b) à son poste actuel, depuis le 27 avril 1972; à son poste précédent de membre de la Commission d'appel de l'immigration, depuis le 25 février 1970; c) échelle de traitement: au 25 février 1970, de \$20,000 à \$25,000; au 1^{er} janvier 1971, de \$21,000 à \$26,500; au 1^{er} janvier 1972, de \$22,000 à \$28,000; au 27 avril 1972, de \$28,000 à \$35,000.